

SESSION 2023

CAPES ET CAFEP
Concours externe

Section
DOCUMENTATION

Épreuve écrite disciplinaire

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires en sciences de l'information et de la communication des candidats.

À partir d'un ou plusieurs extraits de texte(s) d'un même auteur, le candidat propose une problématique, une analyse et une mise en discussion en mobilisant ses savoirs scientifiques.

Il s'attache à montrer en quoi la thématique retenue renvoie à la réalité du contexte scolaire du système éducatif français contemporain et des missions du professeur documentaliste.

Il peut le cas échéant s'appuyer sur son expérience professionnelle et/ou ses observations de situations professionnelles.

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de la calculatrice est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

CAPES EXTERNE DOCUMENTATION

► Concours externe du CAPES de l'enseignement public :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B E	0 0 8 0 E	1 0 1	9 3 1 1

► Concours externe du CAFEP/CAPES de l'enseignement privé :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B F	0 0 8 0 E	1 0 1	9 3 1 1

JEANNERET, Yves. *Chapitre 3. Du mode d'existence des médias informatisés* In : *Y-a-t-il (vraiment) des technologies de l'information ? Nouvelle édition revue et corrigée*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2011.

[En ligne]. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.13905>

Il est une idée fort répandue que je voudrais combattre. C'est celle qui prétend que la documentation est aujourd'hui dépassée, en tant que discipline, qu'il faudrait passer d'une « ère de la documentation » à une « ère de l'information ». Traduction épistémologique d'un prétendu constat pratique, qui serait que nous ne manipulons plus des documents, mais des informations. C'est une idée séduisante, mais radicalement fautive. Pour comprendre la nouveauté des médias informatisés, il importe avant tout de ne pas les couper de la profondeur historique des constructions documentaires. [...]

En affirmant la permanence de la question documentaire, il ne s'agit pourtant pas de défendre une économie particulière du document, liée à des dispositifs historiquement datés (le livre, le fichier, le carnet, le rayonnage, etc.) ; encore moins rendrons-nous un culte à l'original, au mépris de la « reproductibilité technique ». Les supports de nos informations sont en pleine mutation, grâce aux effets du calcul ; les transferts d'un support à l'autre sont d'ailleurs la pratique la plus banale de toutes les cultures. Pourtant, la question documentaire continue de se poser, car l'information ne s'est pas affranchie des dimensions matérielle et sociale, dimensions auxquelles sont toujours restées sensibles les disciplines documentaires [...]. Ce que nous devons décrire, c'est donc moins la mutation du document en information, que les traits d'une nouvelle économie documentaire. [...]

Quelles sont les particularités du support dans le cas des médias informatisés ? À ce premier niveau, nous pouvons décrire quelques changements simples mais lourds de conséquences : les documents informatisés sont transportés sur un support complexe (une pluralité de supports reliés entre eux par un système technique) : ils peuvent donc se matérialiser de plusieurs façons (dans la mémoire des disques, sur les photons de l'écran, sur la surface de la page imprimée, par le biais d'une « voix artificielle », etc.) ; la quantité de texte accessible sur un seul support est considérable, plus grande que sur n'importe quel support précédent ; mais toute la difficulté est de donner accès à ces ressources immenses : il faut en passer, pour cela, par les contraintes matérielles d'un affichage par unités d'image (les pixels) et d'une reproduction sonore asservie à ces images. [...]

